

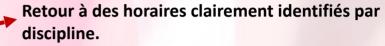
# La réforme - propositions pour la 6ème



#### Les propositions pour la 6<sup>ème</sup>

# Grille 6ème (fin du cycle III)

Enseignements	Horaires hebdomadaires	
Éducation physique et sportive	4 heures	
Enseignements artistiques * (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure	
Français	4,5 heures	
Histoire — Géographie — Enseignement moral et civique	3 heures	
Langue vivante	4 heures	
Mathématiques	4,5 heures	
SVT, technologie, sciences physiques	4 heures	
Total **	23 + 3 heures ***	



+ Possibilité de semestrialisation.

Diminution horaire
Suppression de la possibilité de dédoubler une heure

Retour à l'horaire de 4h après être passé de 3h à 3h 30

Globalisation des horaires, vers l'EIST?

Qui enseignera les sciences en 6e?

+ Perte des ½ groupes retour des sciences physiques avec un horaire amputé

Accompagnement personnalisé

<sup>\*\*\*</sup> Ces 3 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires sous la forme d'accompagnement personnalisé.



<sup>\*</sup> Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de 2 heures hebdomadaires sur un semestre.

<sup>\*\*</sup> S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe.

#### Il Les propositions pour la 6<sup>ème</sup>

## **Langues Vivantes**

 Maintien des classes bilangues si un enseignement en primaire autre que l'anglais existe, mais financement pas assuré. A prendre sur les marges ou renvoyé à la discrétion des DASEN

Suppression des classes européennes

Ce projet risque fort de fragiliser davantage encore la diversité de l'offre linguistique dans les collèges.

#### Accompagnement personnalisé

- L'accompagnement personnalisé est intégré aux horaires disciplinaires. Chaque discipline peut « colorer » une partie de son enseignement ce qui entraîne mécaniquement une diminution des horaires disciplinaires.
- Mise en place locale, renvoyée au conseil pédagogique, en fonction du projet d'établissement.

# Il Les propositions pour le cycle 4, soit les classes de 5<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>





# Grille cycle IV (5ème,

Enseignements	Horaires hebdomadaires		
	cinquième	quatrième	troisième
Éducation physique et sportive	3 heures	3 heures	3 heures
Enseignements artistiques * (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure
Français	4,5 heures	4,5 heures	4 hedres
Histoire — Géographie — Enseignement moral et civique	3 heures	3 heures	3,5 heures
Langue vivante 1	3 heures	d heures	3 heures
Langue vivante 2	2,5 heures	2,5 heures	2,5 heures
Mathématiques	3,5 heures	3,5 heures	3,5 heures
SVT	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Technologie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Sciences physiques	1,5 heure	1,5 heure	1,5 beure
Total **	22 + 4 heures par niveau ***		

Ex: 2h d'AP + 2h d'EPI

3 h FPI + 1H

personnalisé

Accompagnement

Introduction de la LV2 dès la 5<sup>e</sup> sur

localement.

**EPI = Enseignements Pratiques Interdisciplinaires** 

et pourra être modulé

Cet horaire de 4h devra comporter 1h d'AP <u>au moins</u>

<sup>\*</sup> Une organisation semestrielle peut être proposée.

<sup>\*\*</sup> S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau.

<sup>\*\*\*</sup> Ces 4 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires).

un horaire insuffisant + disparition des sections Euro et des bi-langues

## **Enseignements** *Pratiques* Interdisciplinaires

Les enseignements interdisciplinaires devraient donc être « pratiques », par opposition aux enseignements disciplinaires qu'on suppose purement théoriques (et donc ennuyeux ?).

Outre que la séparation du « théorique » et du « pratique » n'est pas pertinente, ces EPI devront donner lieu à :

- Une réalisation concrète
- Une évaluation (fort probablement en lien avec le DNB qui sera rénové)

4h d'EPI et d'AP = baisse déguisée des horaires d'enseignement disciplinaire puisqu'<u>au</u> moins 1h d'AP est à prendre sur les horaires des disciplines.



Les EPI et l'AP sont déjà comptabilisés dans les horaires disciplinaires et s'y substituent.

# LES EPI, une dés-organisation locale

#### **EXTRAITS DU PROJET DE DECRET**

« ...les enseignements complémentaires, dont le contenu est défini par chaque établissement... » « L'organisation des enseignements est fixée par le CA après avis du conseil pédagogique et conformément au projet d'établissement ».

#### Cette organisation portera notamment sur:

- •« l'identification des disciplines portant les thèmes de travail ;
- les modalités de regroupement des élèves et de recrutement des élèves dans les regroupements ;
- la définition de la période de travail sur un thème donné pendant l'année scolaire ;
- le nombre de thèmes travaillés pendant l'année scolaire ;
- le nombre de thèmes travaillés pendant le cycle 4. »

TOUTES LES DECISIONS CONCERNANT L'ORGANISATION DE CES EPI SONT RENVOYEES AU

CONSEIL PEDAGOGIQUE,

INSTANCE PRESIDEE PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT, LEQUEL EN DESIGNE LES MEMBRES



#### DES EPI EN LIEN AVEC LES PROGRAMMES...

#### **Article 3**

1°) Les contenus des enseignements complémentaires sont établis en fonction des objectifs de connaissances et de compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des programmes des cycles concernés.

Toutes les disciplines d'enseignement contribuent aux enseignements complémentaires.

Projet d'arrêté collège

# ...MAIS DES PROJETS DE PROGRAMMES QUI NE SERONT CONNUS QU'EN MAI 2015!



### **DES PROGRAMMES...**

- -A priori conçus par cycle et dont le conseil de cycle organiserait la progression dans l'établissement
- -Dont on ne sait pas à l'heure actuelle s'ils intègrent ou non
  - les EPI
  - les parcours : PEAC (parcours d'éducation artistique et culturelle), PIIODMEP (parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel), parcours citoyen

### ...CONSULTATION en mai 2015! S'en emparer!



## Les thèmes des EPI

#### 8 thèmes de travail, en lien avec les programmes disciplinaires, non connus pour l'heure :

- Développement durable
- Sciences et société
- Corps, santé et sécurité
- Information, communication, citoyenneté
- Culture et création artistiques
- Monde économique et professionnel
- Langues et cultures de l'Antiquité
- Langues et cultures régionales et étrangères

=> au moins six des huit thématiques devront être traitées sur le cycle 4 => au moins 2 thématiques devront être traitées chaque année



## LES EPI, au service de l'entre-soi?

- Mise en place possible de filières qui vont permettre de trier les élèves:
- → Au sein d'un même collège, certains EPI pourraient être réservés à certains élèves (selon leur potentiel supposé?)
- ⇒ D'un collège à l'autre, selon les EPI qui y seront (ou pas) mis en place

Ex: quid de l'EPI « Monde économique et professionnel »? Ou de l'EPI Langues et cultures de l'Antiquité?

 Tous les établissements offriront-ils tous les EPI, par exemple Langues et cultures de l'Antiquité?



## EPI, programmes, quelle évaluation?

- Un décret « évaluation des élèves » est annoncé pour les mois qui viennent.
- Pour le DNB, il serait prévu une épreuve terminale pluridisciplinaire, et un EPI au moins serait présenté devant un jury (modèle de l'histoire des arts).
- Pour le socle, à ce jour, rien de connu hormis les termes de la loi : « ce diplôme [le DNB] atteste la maîtrise du socle commun de connaissances de compétences et de culture, dans des conditions fixées par décret », sachant que les domaines du socle ne se compensent pas (décret Socle).





# Marge heures profs, modulables

Article 7 « Outre la dotation horaire correspondant aux enseignements obligatoires, une dotation horaire est mise à la disposition des établissements afin de favoriser le travail en groupes à effectifs réduits et les interventions conjointes de plusieurs enseignants, conformément à l'article D. 332-5 du code de l'éducation. Son volume pour l'établissement est arrêté par le recteur d'académie, sur la base de deux heures quarante-cinq minutes par semaine et par division pour la rentrée scolaire 2016, puis sur la base de trois heures par semaine et par division à compter de la rentrée scolaire 2017. L'emploi de cette dotation est réparti proportionnellement aux besoins définis dans le projet d'établissement pour chaque niveau d'enseignement conformément au II de l'article D. 332-4 du code de l'éducation. »

#### Projet d'arrêté du Collège

Chaque établissement peut donc utiliser ces marges heures profs sur n'importe quel niveau selon le projet d'établissement.

# Mise en place des marges heures profs

- Organisation locale car elles font partie des heures d'autonomie de l'établissement
- En lien avec le projet d'établissement

 Après avis du conseil pédagogique puis présentation en CA

# Marge heures profs

 Financement des marges profs par la récupération des heures d'ATP en 6e, d'IDD, de l'heure non affectée du cycle central actuel (5e/4e) et des heures utilisées pour la DP3

 Organisation locale de ces heures qui mettrait collègues et disciplines en compétition

# Marge heures profs Du travail en petits groupes? Vraiment?!?

Seule cette marge permet de travailler en groupes.

Avec 3 h il faudra choisir de travailler en petits groupes en EPI ou en accompagnement personnalisé ou en sciences OU en LV ou financer latin, grec ou LVR....

#### Outil de management, sûrement!

Concrètement, un professeur d'anglais en 6ème aura le choix entre 4 heures de cours en classe entière ou perdre 1h pour faire de l'AP avec, en échange, des groupes ?



#### IV ECLATEMENT DES HORAIRES NATIONAUX

# Projet de décret sur le collège

#### Article 10 tel que voté en Conseil supérieur de l'éducation

L'établissement peut moduler de manière pondérée la répartition du volume horaire hebdomadaire par discipline, dans le respect à la fois du volume horaire global dû à chaque discipline d'enseignement obligatoire pour la durée du cycle, du volume horaire global annuel des enseignements obligatoires dû à chaque élève et des obligations réglementaires de service des enseignants. La modulation de la répartition du volume horaire hebdomadaire est fixée pour la durée du cycle. La répartition du volume horaire doit rester identique pour tous les élèves d'un même niveau. Toutes les disciplines d'enseignement obligatoire sont enseignées chaque année du cycle.

Projet d'arrêté collège





#### **IV** ECLATEMENT DES HORAIRES NATIONAUX

 Modification possible pour des classes ou pour tout l'établissement des horaires de n'importe quelle discipline à chaque niveau

Ex: diminuer l'horaire de mathématiques en 5ème et 4ème pour favoriser la troisième

- Les seules limites:
- respect des volumes horaires sur le cycle
- respect du total horaire-élève de chaque niveau
- Une décision prise en CA après avis du conseil pédagogique sur lequel le chef d'établissement a la mainmise.

#### Cela conduira à:

- ⇒ La mise en concurrence des enseignants, des disciplines et des établissements.
- ⇒ L'accroissement des inégalités scolaires et sociales au nom de l'adaptation au public

⇒A mettre en lien avec des programmes conçus par cycles, sans repères annuels forts.



# V Les langues anciennes et les langues régionales



V Les langues anciennes et les langues régionales ?

## LCA et LVR

- Possibilité d'organiser un enseignement des langues anciennes mais avec un horaire réduit (1h en 5ème et 2h en 4ème et 3ème), en concurrence avec les autres disciplines car financé sur les marges profs
- Cet enseignement ne peut être choisi qu'en complément d'un EPI « Langues et cultures de l'Antiquité » ou « Langues et Cultures Régionales et Etrangères»
- Implantation dans tous les établissements?



# VI Les SEGPA





# VI LES SEGPA Soumises au dogme de l'inclusion?

Un projet de circulaire, contesté par la plupart des organisations sauf le SE-UNSA et le SGEN-CFDT a été soumis sur les bases d'une 6e SEGPA inclusive avec:

- Pré-orientation des élèves en fin de CM2, inscription des élèves en 6<sup>ème</sup> type dans le collège qui accueille la SEGPA et orientation définitive des élèves en SEGPA à l'issue de la 6<sup>ème</sup>
- Inclusion des élèves SEGPA en classe de 6<sup>e</sup> type, avec les élèves d'ENAF, d'ULIS et leurs AVS éventuel-le-s...
- Travail du PE spécialisé en co-intervention avec les professeurs des classes de 6<sup>ème</sup> pendant que les élèves de SEGPA sont en inclusion dans plusieurs classes en même temps...

Le ministère indique vouloir retravailler sa copie mais sur quelles bases?

# VII UN PROJET A COMBATTRE



#### **VII UN PROJET A COMBATTRE**

# Une autonomie renforcée des chefs d'établissement ?

- ➤ Globalisation des horaires sur l'ensemble du cycle 4 (5ème à 3ème)
- Conseil pédagogique consulté sur « la préparation de l'organisation de l'enseignement », le CA déciderait de contenus d'enseignements
- ➤ à mettre en lien avec la multiplication des conseils (pédagogique, de cycle...), des coordonateurs (de cycle, de niveau...) autant de hiérarchies intermédiaires possibles....



#### **VII UN PROJET A COMBATTRE**

## Des disciplines malmenées

- Réduction des horaires strictement disciplinaires au profit d' OPNI\* (AP et EPI)
- Mise en concurrence des disciplines, des collègues
- Suppression des options (langues anciennes, régionales, classes européennes....)

\*objet pédagogique non identifié



# Une augmentation importante de la charge de travail

- Conception contestable de l'Interdisciplinarité, de plus mise en place sans possibilité de concertation prise en compte dans les services
- Multiplication des réunions (conseil école/collège, conseil pédagogique, conseils de cycles etc.)
- ➤ Ensemble du projet mis en place à la rentrée 2016 : nouveaux programmes sur 4 niveaux en même temps, nouvelle organisation exigeant de la concertation (EPI, AP), nouvelle organisation des SEGPA...



#### **VII UN PROJET A COMBATTRE**

## LES SOUTIENS A LA REFORME

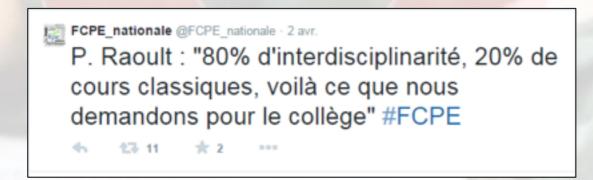
#### Le SE-UNSA

- Soutient l'augmentation de la part d'autonomie de l'établissement.
- Soutient la globalisation des horaires, la transversalité et l'école du socle.
- Se présente comme les défenseurs des disciplines et en particulier des langues vivantes alors qu'il n'a fait que contester la réduction des horaires disciplinaires, au même titre que presque toutes les organisations.

#### Le SGEN-CDFT

- Souhaite voir la part d'autonomie du collège aller bien au-delà de 20%.
- Souhaite renforcer les pouvoirs du conseil pédagogique:
- « le conseil pédagogique doit avoir le pouvoir de cadrer le travail des enseignants »

#### La FCPE nationale





# VIII LE SNES-FSU, POUR UNE AUTRE REFORME



#### VIII LE SNES-FSU, POUR UNE AUTRE REFORME

Le SNES-FSU a l'initiative d'une intersyndicale qui rassemble SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNALC-FGAF, SNFOLC, CGT Educ'action et Sud Éducation

#### Le SNES-FSU est POUR

Un collège structuré par les disciplines scolaires

Des programmes cohérents, avec des repères annuels forts

Une interdisciplinarité construite progressivement sur l'ensemble du collège et sur la base du volontariat



#### VIII LE SNES-FSU, POUR UNE AUTRE REFORME

# Pas de révolution dans les structures mais du TEMPS avec les élèves

#### Ce qui implique:

- ⇒Des effectifs par classe nettement abaissés
- ⇒Pas de réduction horaires, ni de globalisation
- ⇒Des dédoublements dans toutes les disciplines, garantis dans des grilles nationales
- ⇒Des heures de co-intervention financées
- ⇒Des pratiques diversifiées rendues possibles par une formation digne de ce nom

